

GUIDE
DE PREPARATION
AU DEPART

BIENVENUE
EN
FRANCE





Campus France Guinée vous offre ce livret pour débiter votre séjour en France dans de bonnes conditions !

Tout d'abord **FÉLICITATIONS** ! Vous avez obtenu une pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français !

Ce guide a pour but de vous orienter et vous accompagner au sein des différentes démarches administratives et pratiques avant votre départ et à votre arrivée en France. La préparation du séjour, tout comme votre projet d'études en France, nécessite une **anticipation**.

Une année à l'étranger représente toujours un défi à relever : non seulement vous devez atteindre vos **objectifs académiques** mais aussi vous adapter à une **nouvelle culture**.

L'Equipe de Campus France Guinée vous souhaite un agréable séjour en France et bonne réussite dans vos études !

SOMMAIRE

- #1** LE TITRE DE SÉJOUR
- #2** LE LOGEMENT
- #3** L'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE
- #4** LA SANTÉ
- #5** LE BUDGET
- #6** LA VIE EN FRANCE
- #7** PETITS CONSEILS



#1

LE TITRE DE SÉJOUR



A votre arrivée à l'aéroport, vous serez soumis aux contrôles douaniers :

- Présentez votre **passport**, votre **visa**, votre **titre de transport** et vos **devises**
- Ayez sous la main vos justificatifs (conditions de ressources financières, justificatif d'hébergement, pré-inscription dans l'établissement)

Validation du visa

Le VLS-TS vaut titre de séjour pendant la durée de sa validité. **Il doit être validé impérativement auprès de l'OFII** dans les 2 mois qui suivent l'arrivée en France. La procédure est entièrement dématérialisée: tout se fait en ligne !

Les étapes de la validation en ligne:

- ✓ Se connecter au site <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr> ;
- ✓ Renseigner les **informations présentes sur votre visa** : numéro de visa, date de début et de fin de validité, date de délivrance, motif du séjour ;
- ✓ Saisir les **informations complémentaires** : situation familiale, numéro de téléphone, adresse électronique ;
- ✓ Indiquer votre **date d'arrivée** en France et **votre adresse** en France ;
- ✓ Payer la **taxe de séjour de 60 euros** :
 - Option 1 : vous pouvez acheter en ligne un timbre électronique.
 - Option 2 : vous saisissez le numéro du timbre électronique que vous avez acheté auparavant dans un bureau de tabac.
- ✓ Télécharger la **confirmation de validation de votre VLS-TS**. Vous pourrez aussi la télécharger plus tard en vous connectant à votre espace personnel ou en téléchargeant l'email de confirmation qui vous sera envoyé.

Et voilà, votre visa est validé !

À l'expiration du VLS-TS mention étudiant, le droit au séjour peut être renouvelé sous conditions.

Une carte pluriannuelle de séjour peut être demandée. Elle est payante et sa durée de validité dépend du nombre d'années restant dans le cycle d'études.

Conditions d'obtention d'une carte de séjour étudiant :

- ✓ Être inscrit dans un **établissement public ou privé d'enseignement supérieur français** ;
- ✓ Justifier de ressources mensuelles au moins égales à 615 € ;
- ✓ Démontrer le caractère réel et sérieux des études depuis le début du cursus en France (assiduité, résultats aux examens, diplômes obtenus, explications en cas de changement de cursus),

Un redoublement ne remet pas nécessairement en cause le caractère sérieux des études.



#2

LE LOGEMENT



Un justificatif de logement est obligatoire pour toute demande de visa long-séjour étudiant (contrat de prise de bail, réservation en cité universitaire confirmée par le CROUS ou justificatif de l'accueillant).

En l'absence d'accueillant, n'attendez pas la dernière minute pour rechercher un logement. Déterminez en fonction de vos moyens financiers et de la durée de votre séjour vers quel type d'hébergement vous orienter.

Les chambres en résidence universitaire

- ✓ **Gérées par les CROUS**, elles constituent la solution la plus économique pour les étudiants. Si la date limite est dépassée, vous pouvez tout de même contacter votre établissement d'accueil (certains ont des accords).
- ✓ Les loyers vont de 150 à 400€/mois.



Les résidences étudiantes privées

- ✓ Elles ont la particularité de proposer des services complémentaires aux étudiants (cafétéria, laverie, internet, salle de gym au sein de la résidence).
- ✓ Les loyers vont de 400 à 700€ en moyenne.

La Cité internationale universitaire de Paris

- ✓ Une fondation qui regroupe un ensemble de résidences universitaires dans le 14^{ème} arrondissement de Paris.
- ✓ Le loyer des chambres varie en fonction de leur confort, de l'âge des occupants et de la durée du séjour.

Le logement étudiant auprès de bailleurs privés

- ✓ Il s'agit de logements proposés à la location par des particuliers ou des agences immobilières. Un garant et une caution (dépôt de garantie) sont demandés.
- ✓ Les coûts restent élevés, surtout à Paris et dans les grandes villes.

La colocation pour étudiants

- ✓ Partage d'un logement avec un ou plusieurs autres étudiants.
- ✓ Solution conviviale qui permet de partager les coûts.
- ✓ De nombreuses plateformes internet proposent ce type d'hébergement .
- ✓ Attention, votre nom doit obligatoirement apparaître sur le bail de location.

Les foyers

- ✓ Foyers de jeunes ou foyers d'étudiants.
- ✓ Structures d'hébergement simple avec un loyer intermédiaire (entre les résidences CROUS et les résidences privées).

Le logement en famille d'accueil

- ✓ Il s'agit souvent d'une chambre au sein d'un appartement ou d'une maison (certains établissements proposent ce type d'hébergement à leurs étudiants).
- ✓ Le prix varie selon les familles et la région.

En cas de difficulté, adressez vous au CROUS, au service hébergement de votre établissement ou au service accueil des étudiants internationaux, ils pourront vous aider et vous conseiller.



Un garant est une personne qui se porte caution pour l'étudiant, c'est-à-dire qu'elle s'engage à payer le loyer s'il n'a plus les moyens de le faire.

En France, il est toujours demandé un garant aux personnes qui souhaitent louer un appartement, qu'elles soient étrangères ou françaises. Le garant doit être français.

VISALE

- ✓ Proposé par Action Logement, Visale est un dispositif gratuit de garantie locative dont peuvent bénéficier tous les étudiants de moins de 30 ans.
- ✓ Il est accessible en ligne de manière simple, rapide et sécurisée, grâce au site <https://www.visale.fr/>
- ✓ Visale remplace la Caution Locative étudiante (CLÉ).



Les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement au même titre que les étudiants français.

Il existe deux types d'aide au logement :

- ✓ Allocation de logement à caractère social (ALS)
- ✓ Aide personnalisée au logement (APL)



Le type d'aide au logement dépend du type de logement.
Le montant reçu varie en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant.

Ces aides peuvent être applicables aux colocations, à condition que le nom du colocataire figure sur le bail.

Plus d'informations sur le site: www.caf.fr

A NOTER:

Une fois l'hébergement trouvé et réservé, il convient dès votre arrivée de :

- ✓ **Souscrire une assurance habitation**, auprès d'un organisme d'assurance ou d'une banque. Cette démarche peut être faite par internet très rapidement.
- ✓ **Signer le contrat de bail.**
- ✓ Effectuer le **versement d'un dépôt de garantie** si exigé, souvent égal à un mois de loyer.
- ✓ Éventuellement prendre un abonnement au gaz et à l'électricité.
- ✓ S'inscrire sur le site de la CAF pour demander des aides éventuelles.
- ✓ En cas de départ anticipé être vigilant sur le **préavis**.



Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, les étudiants en formation initiale doivent attester de l'acquittement de la **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**.

La CVEC est destinée à :

- ✓ Favoriser l'**accueil** et l'**accompagnement** social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ;
- ✓ Conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Montant de la cotisation annuelle en 2018-2019 : 90 €

Règlement de la CVEC auprès du Crous sur le site cvec.etudiant.gouv.fr

À son arrivée en France, l'étudiant qui a obtenu une attestation d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur **doit finaliser son inscription.**

L'inscription administrative :

- ✓ Elle s'effectue lors d'un rendez-vous au sein de l'établissement.
- ✓ Elle est conditionnée par la présentation des documents exigés par l'établissement et le paiement des frais de scolarité.
- ✓ L'obtention du certificat de scolarité et de la carte d'étudiant constitue la preuve de l'inscription.

L'inscription pédagogique

- ✓ Elle s'effectue après l'inscription administrative.
- ✓ Elle permet de choisir ses enseignements ou options dans la formation choisie et de constituer son emploi du temps.

Les frais de scolarité seront à payer au moment de l'inscription dans l'établissement. Pour rappel les frais d'inscription pour les établissements publics pour l'année 2019/2020 sont de :

- 2770 € pour une année de Licence ;
- 3770 € pour une année de Master.

Il est possible de payer les frais d'inscriptions **en plusieurs fois** sous réserve d'en faire la demande en amont à l'établissement qui va vous recevoir.

Ne manquez pas la **réunion de pré-rentrée** durant laquelle vous sera présenté le contenu de l'année universitaire, où vous pourrez visiter l'université (BU, Resto'U, Bureau des étudiants, etc.) et où vous recevrez différentes informations.





En France, la **Sécurité sociale** permet de **bénéficier des remboursements des frais de santé** (70 % en moyenne des dépenses de maladie). Des **assurances santé complémentaires** ou des mutuelles étudiantes peuvent compléter ce montant.



Depuis la rentrée 2018 :

- ✓ Suppression du régime étudiant de la sécurité sociale et rattachement des étudiants au régime général de la sécurité sociale ;
- ✓ **Gratuité** de l'affiliation à la sécurité sociale.

Il faudra vous inscrire sur le site dédié aux étudiants internationaux : <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Vous obtiendrez ainsi votre **carte vitale** : elle est personnelle et vous permettra d'être remboursé plus rapidement ou de ne payer que la partie non remboursée.



- Souscrire une **mutuelle** ou **assurance complémentaire santé** n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.
- La mutuelle permet de se faire rembourser le mieux possible les frais de spécialistes et d'hospitalisation
- La mutuelle peut être proposée par une mutuelle étudiante, une banque, une compagnie d'assurance.

Les 3 principales mutuelles étudiantes sont :

- ✓ La mutuelle des étudiants ;
- ✓ La SMEREP ;
- ✓ EMEVIA.

Les **Services Interuniversitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé** sont présents dans votre établissement. Une équipe formée de médecins, infirmières, dentistes, psychologues est à votre disposition.

Après vous être inscrit à la Sécurité Sociale, il vous faudra choisir un **médecin traitant** qui assurera votre suivi médical courant. Celui-ci remplira un formulaire que vous remettrez à la Sécurité Sociale.

Les pharmacies exigeront les ordonnances établies par un médecin pour l'achat de la plupart des médicaments. Il existe une liste de médecins et de pharmacie de garde.

Les hôpitaux publics offrent des services très complets.



#5

LE BUDGET



En France, les étudiants bénéficient d'**aides et de réductions pour de nombreux aspects de la vie quotidienne** (logement, restauration, transport, culture, loisirs).

À Paris, le coût de la vie est plus élevé que dans les autres villes de France.

DÉPENSES MENSUELLES	PARIS	RÉGION
Loyer en cité U (hors aides au logement)	Environ 500€/mois	Environ 300€/mois
Loyer en secteur privé (hors aides logement)	Entre 600 - 1000€	Entre 300 - 700€
Assurance habitation	Environ 5€/mois	Environ 5€/mois
Nourriture	Environ 260€/mois	Environ 260€/mois
Transport	35€/mois	20-60€/mois
Sécurité sociale *	0€/mois	0€/mois
Mutuelle étudiante - assurances	20€/mois	20€/mois
Loisirs	90€/mois	90€/mois
Divers	80€/mois	80€/mois
TOTAL	≈ 1 100€/mois	≈ 900€/mois
DÉPENSES ADDITIONNELLES POUR LE PREMIER MOIS		
Contribution Vie Étudiante	90€/an	90€/an
Dépôt de garantie/caution	1 mois de loyer sans les charges	
Frais d'inscription à l'université	Licence: 2770 €, Master: 3770€ par année	
TOTAL LE PREMIER MOIS	5260 €	4760 €

OUVRIRE UN COMPTE BANCAIRE

- Un étudiant international peut **ouvrir un compte bancaire dans n'importe quelle ville de France.**
- Il est **utile de comparer les offres** des différentes banques, les tarifs variant d'un établissement à l'autre.
- L'ouverture d'un compte s'effectue en agence, lors d'un rendez-vous avec un conseiller.
- **3 documents sont nécessaires** pour ouvrir un compte bancaire : une pièce d'identité, une attestation de scolarité / carte d'étudiant, un justificatif de domicile.



Votre banque vous délivrera un **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire) qui contient les informations relatives au compte. Il est souvent demandé, pour mensualiser ses paiements ou pour percevoir des aides, remboursements, bourses etc.

Certains établissements bancaires guinéens ont des **partenaires** en France. Cela peut faciliter les démarches.

TRAVAILLER EN FRANCE

Un étudiant international peut travailler en France pendant ses études. Cela ne permet pas de couvrir la totalité des dépenses mais peut constituer un revenu d'appoint.

- Les étudiants peuvent travailler **jusqu'à 60 % de la durée annuelle du travail en France** soit **964 heures par an**, environ **20h par semaine**.
- Les périodes de stage (rémunéré ou non) ne sont pas décomptées.
- Le SMIC, ou **salaire minimum**, est réglementé en France. Son taux horaire varie annuellement. Il s'élève actuellement à **10,03 € brut** par heure.

Des établissements proposent régulièrement des jobs à leurs étudiants.

Attention cependant, la priorité reste vos études : il serait dommage de perdre une année d'étude en raison d'un rythme de travail trop important et trop fatiguant.



SE RESTAURER EN FRANCE

En France, pays des gastronomes, on se nourrit en général trois fois par jour : petit déjeuner au réveil, déjeuner vers 12h ou 13h et dîner vers 19 h ou 20h.

Au quotidien, les **450 restaurants universitaires** (appelés Resto'U) sont incontournables. Les tarifs pratiqués sont très intéressants : un repas complet coûte **3,25 €**. Tous les détenteurs d'une carte étudiant ont accès à ces restaurants. Certains sont ouverts le soir et le week-end.



Il est également possible de prendre un repas dans les nombreux cafés et restaurants. Les prix pratiqués commencent à une dizaine d'euros pour un repas complet et peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros dans les temples de la gastronomie française que sont les restaurants « étoilés » des Chefs de renommée internationale comme Anne-Sophie Pic, Alain Ducasse ou Guy Savoye.

Si vous avez envie de cuisiner, cela vous coûtera moins cher et vous trouverez partout de nombreux **commerces d'alimentation**, des **grandes surfaces** et, souvent, des **marchés en plein air**.

Pour les petits budgets, vous trouverez dans toutes les villes des **grandes surfaces discount** qui proposent des prix très bas pour tous les produits alimentaires et du quotidien.

AVANT VOTRE VOYAGE :

- Pensez à vous renseigner sur le **quartier** où vous allez résider et celui où se situe votre établissement : vous pouvez imprimer la carte et vérifier le trajet en transport en commun pour aller d'un point à l'autre.
- Prenez contact avec le service des **Relations Internationales** de votre établissement d'accueil pour savoir si un accompagnement est prévu à votre arrivée (accueil, aide à l'inscription administrative, etc.).
- Cherchez s'il existe une **association d'étudiants guinéens** dans votre établissement ou dans votre ville (liste communiquée sur notre page Facebook et sur notre site internet).

A VOTRE ARRIVÉE :

- Visitez **votre quartier**, repérez les commerçants les plus proches.
- Visitez **votre établissement** : repérez le restaurant universitaire (Resto'U), la bibliothèque de l'établissement (BU), les différents services (Accueil étudiants, Santé, Associations étudiants, Clubs de sport, etc.).
- Inscrivez-vous à la **semaine d'intégration** si elle existe dans votre établissement : c'est un bon moyen de s'intégrer, de découvrir la ville, la région, rencontrer d'autres étudiants, etc.

LES TRANSPORTS

En France il existe de **nombreuses manières de se déplacer**.

Le train : le réseau ferroviaire français est l'un des plus performant au monde. Il est géré par la SNCF.

Le bus : le réseau de bus couvre de nombreuses destinations en France et en Europe, à des tarifs très intéressants.

L'avion : 45 aéroports permettent de rallier les principales villes.

Le covoiturage : Une solution économique, conviviale et de plus en plus populaire pour se déplacer en France.

Le **permis international guinéen** vous donne également le droit de conduire mais attention, le code de la route français est très stricte !

Plusieurs manières de se déplacer **au quotidien** :

Bus/tramway : constitue l'essentiel des transports en commun. Le réseau est dense, surtout en centre-ville et facile à emprunter.

Métro : Paris, Marseille, Lille, Lyon, Rennes et Toulouse possèdent une ou plusieurs lignes de métro.

Vélo : La plupart des grandes villes de France se sont dotées d'un service de location de vélo en libre-service.

Taxi/VTC : Si les tarifs sont beaucoup plus élevés comparés à ceux de la Guinée, ils sont encadrés par la loi. De nombreuses applications mobiles permettent de se déplacer en VTC.



Des **réductions** sont proposées aux étudiants pour leur abonnement aux transports en commun.

LA VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

La France propose une **offre culturelle riche et variée** tout au long de l'année :

- **43** sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- **8 000** musées
- **32 000** représentations théâtrales
- **35 000** représentations musicales
- **2 000** cinémas
- **1 800** festivals

Des **événements qui rythment l'année** : Fête nationale (14 juillet), Fête de la musique (21 juin), Tour de France (juillet), Roland Garros (mai), Vendée Globe, etc.

Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants.

Le statut étudiant facilite également la **pratique d'un sport** que se soit dans votre établissement ou dans des clubs de votre ville.



EN SITUATION DE HANDICAP

En France, de nombreux **dispositifs d'accueil et d'assistance** permettent aux étudiants en situation de handicap de suivre leurs études dans les meilleures conditions.

Le **service d'accueil de chaque université délivre des informations** sur les dispositifs pour les étudiants en situation de handicap (accueil administratif dédié, accès aux locaux, aide pédagogique etc.).

Les étudiants en situation de handicap peuvent également **bénéficier de l'aide d'un assistant d'éducation** pour les études et la gestion de la vie quotidienne.

Dans les CROUS, des référents aident les étudiants à accéder à un logement adapté.

La **FÉDÉEH** (Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap) **aide les étudiants dans leur formation et leur insertion professionnelle.**



LE CHOC CULTUREL



- Venir en France, c'est venir à la **découverte d'un pays, de sa culture et de ses habitants.**
- **Mieux vaut s'y préparer** pour atténuer le choc culturel, une réalité que rencontrent les étudiants étrangers au cours de leur séjour d'études.



Avant le départ :

- Être informé sur les spécificités de la **culture**, du **mode de vie** et des subtilités de la langue française.
- Être sensibilisé au dialogue interculturel.

Pendant le séjour :

- Ne pas s'isoler et développer une **vie sociale.**
- Contacter les organismes qui facilitent l'intégration des étudiants internationaux (associations étudiantes, associations de guinéens etc.).



Le réseau des anciens étudiants de l'enseignement supérieur français

- **S'abonner aux réseaux sociaux de Campus France**, de France Alumni et du gouvernement français (Facebook, Twitter et Instagram).
- S'inscrire sur la plateforme et la page Facebook **France Alumni Guinée** pour garder le contact et bénéficier :
 - *D'offres d'emploi ;*
 - *D'un réseau mondial de 260 000 inscrits ;*
 - *De groupes de discussions.*
- A votre retour, vous ferez parti du **réseau France Alumni** et pourrez participer à nos nombreux évènements.
- <https://www.francealumni.fr/fr/poste/guinee/>



The screenshot shows the homepage of the France Alumni website for Guinea. At the top, there are social media icons (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, LinkedIn, and X) and a search bar for the "Inscription Newsletter". The main header features the "FRANCE ALUMNI GUINÉE" logo with the French flag and the "CAMPUS FRANCE campusfrance.org" logo. Below the header is a navigation menu with categories: ACTUALITÉS, ÉVÈNEMENTS, NOUS REJOINDRE, MAGAZINE, and EMPLOI ET CARRIÈRE. The main content area is dominated by a large banner with the text "LA FRANCE EST AU QUATRIÈME RANG DES PAYS LES PLUS INNOVANTS" and an image of three lightbulbs, one of which contains a cityscape. Below the banner, there are three call-to-action boxes: "Retrouvez et contactez les alumni!", "Découvrez le réseau mondial", and "Vous êtes une école, un établissement, une entreprise, devenez partenaire". At the bottom left, there is a link to the "RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)".

#7

PETITS CONSEILS



- Respectez toujours les **dates fixées** par les administrations pour déposer un dossier ou une convocation !
- Conservez précieusement vos documents tels que votre carte d'étudiant, vos certificats de scolarité, contrat de location, quittances de loyer, bulletins de salaire, attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale, relevés de notes et diplômes, etc.
- Ne versez jamais d'argent à un inconnu qui vous propose aide et conseil, **adressez-vous exclusivement à l'administration**. N'hésitez pas à faire appel à une association, un syndicat étudiant ou tout autre organisme si vous avez un doute sur votre situation ou si vous avez des difficultés.
- Ayez toujours sur vous votre **passport** et votre **carte d'étudiant** en cas de contrôle d'identité. Faites des copies de ces documents. Elles pourront servir de justificatifs en cas de perte ou de vol.

- Dans plusieurs villes de France, des **guichets d'accueil** regroupent en un lieu unique tous les interlocuteurs qu'un étudiant étranger doit contacter dans les premières semaines qui suivent son arrivée en France : CROUS, Préfecture, OFII, Banque, CAF, Mutuelles etc. N'hésitez pas à aller les rencontrer, cela facilitera vos démarches administratives.
- De nombreuses **associations** offrent une aide aux étudiants étrangers. Renseignez-vous auprès du **Bureau de la Vie Etudiante** ou de la **Maison de l'Etudiant** de votre université ou auprès d'associations d'étudiants guinéens présentes dans plusieurs villes de France. Le service des **Relations Internationales** au niveau de chaque université peut également vous proposer différents services (tutorat, parrainage, etc.)

BON VOYAGE !!



LES CONTACTS UTILES



Préparer son séjour :

Campus France Guinée :

www.guinee.campusfrance.org

Ambassade de France en Guinée et en Sierra Léone :

<https://gn.ambafrance.org>

Ministère des Affaires étrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/>

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration :

www.ofii.fr

Se loger et se restaurer :

Colocations :

www.appartager.com, www.lacartedescolocs.fr

Logements privés :

www.lokaviz.fr, <http://fr.chambrealouer.com>, www.pap.fr,

www.immojeune.com

Résidences privées :

www.suitedudes.com, www.studelites.com/fr/,

www.estudines.com

Cité Internationale Universitaire de Paris :

www.ciup.fr

Trouver son Restaurant Universitaire ou sa résidence CROUS :

www.etudiant.gouv.fr

La Caisse d'Allocation familiale:

www.caf.fr

VISALE :

www.visale.fr

** Liste non exhaustive*

Se soigner :

Sécurité sociale: <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Voyager et visiter :

SNCF :

www.sncf.com/fr

Office de tourisme :

www.tourisme.fr

Covoiturage :

www.roulezmalin.com, www.blablacar.fr, www.idvroom.com

Trouver un job :

Centre Régional Information Jeunesse :

www.crij.org/fr/

Recherche de stages :

www.directetudiant.com

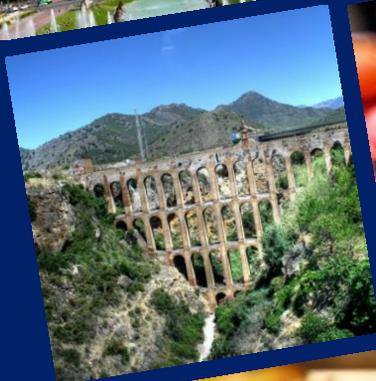
Numéros d'urgence :

18: pompiers

15: SAMU

17: police secours

112: numéro d'appel d'urgence dans tous les pays européens



BIENVENUE

EN

FRANCE

